



Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ

NORMES D'IDENTIFICATION VISUELLE DE L'AREQ



**UNE FORCE
POUR LA SOCIÉTÉ**

Présentation

1. La signature visuelle de l'AREQ
 - 1.1 Composantes de la signature visuelle standard
 - 1.2 Signature visuelle complète (longue)
 - 1.3 Signification
 - 1.4 Couleurs
 - 1.5 Typographie
 - 1.6 Espace de dégagement minimal
 - 1.7 Taille de la signature visuelle
2. Les signatures visuelles complémentaires
 - 2.1 Signature renversée
 - 2.2 Signature en noir et blanc
 - 2.3 Utilisation du slogan
 - 2.4 Utilisation de la signature visuelle par les régions
 - 2.5 Utilisation de la signature visuelle par les secteurs
3. Exemples d'utilisation incorrecte de la signature visuelle

Ce document vise à présenter de façon claire et précise les normes d'application de la signature visuelle de l'AREQ.

Ce document a été conçu à la suite de l'adoption d'un nouveau nom, en juin 2008, puis d'un nouveau logo, en octobre 2008. Il découle par ailleurs de la décision CP-0506-D24 à l'effet « que l'AREQ prépare un guide d'utilisation et d'application de l'identification visuelle de l'AREQ ». Il s'adresse principalement au personnel de l'AREQ ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'Association.

Ce document et les différentes signatures visuelles de l'Association sont disponibles sur le site Internet de l'AREQ au www.areq.qc.net.

Pour toute précision, nous vous invitons à communiquer avec le conseiller en communication de l'Association.

1. LA SIGNATURE VISUELLE DE L'AREQ

1.1 COMPOSANTES DE LA SIGNATURE VISUELLE STANDARD

La signature visuelle standard de l'AREQ – communément appelée le logo de l'AREQ – est composée du sigle de l'Association, du sigle de la CSQ (à laquelle l'AREQ est affiliée) et d'un symbole dont la signification se trouve en 1.3.



Dans cette signature visuelle, le sigle et le symbole de l'AREQ sont indissociables. Autrement dit, le symbole ne peut pas être employé seul.

1.2 SIGNATURE VISUELLE COMPLÈTE (LONGUE)

Dans certains cas, principalement lorsque l'Association produit des documents à l'intention d'un public qui est peu familier avec le sigle AREQ, une signature visuelle complète peut être utilisée. Il s'agit de celle sur laquelle apparaît, en plus du sigle et du symbole, la dénomination de l'Association.



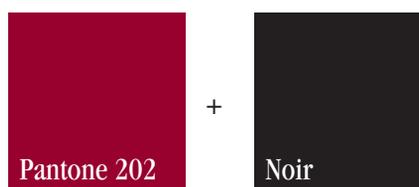
1.3 SIGNIFICATION

Au cœur de la signature visuelle de l'AREQ, on retrouve l'ovale, symbole de l'humain. On retrouve également deux formes dynamiques qui se joignent, symbole de la rencontre. Cette interrelation s'exprime par une forme qui épouse une autre forme, créant un double mouvement qui va à la fois vers le haut et vers le bas. C'est le symbole du mouvement et de la solidarité. L'AREQ est dynamique, contemporaine et moderne.

Cette explication est disponible, dans un document PDF, sur le site Internet de l'AREQ.

1.4 COULEURS

Les couleurs utilisées dans la signature sont le Pantone PMS 202 et le noir. Ces couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées ou remplacées.



Pour les logiciels faisant appel à des recettes de couleurs, l'équivalent en RVB est :

- ⊙ Rouge : 153
- ⊙ Vert : 4
- ⊙ Bleu : 46

La recette d'encre pour la quadrichromie (utilisée particulièrement en imprimerie) est :

- ⊙ Cyan : 0
- ⊙ Magenta : 100
- ⊙ Jaune : 61
- ⊙ Noir : 43

1. LA SIGNATURE VISUELLE DE L'AREQ

1.5 TYPOGRAPHIE

La police de la signature visuelle est le *Cochin* (une modification a toutefois été apportée à la lettre « Q » pour l'allonger).

La police du nom complet de l'AREQ (dans la signature visuelle longue) est le *FoundrySans*.

Par ailleurs, la police couramment utilisée dans les textes des documents administratifs de l'Association est l'*Arial*.

1.6 ESPACE DE DÉGAGEMENT MINIMAL

Un espace de dégagement minimal, également appelé « aire de protection », doit être laissé autour de la signature visuelle. Cet espace vise à s'assurer que la signature soit bien lisible et qu'elle se détache des autres éléments visuels pouvant apparaître dans un document de communication, de quelque forme qu'il soit (lettre, site Internet, publicité, etc.).

Pour déterminer l'espace de dégagement requis, il suffit de mesurer la hauteur de la lettre « Ç » et d'ajouter cette mesure au-dessus de la signature visuelle (en mesurant à partir du cercle), en-dessous de la signature (en mesurant à partir de la base de la lettre « C »), de même qu'à gauche et à droite de la signature.



1.7 TAILLE DE LA SIGNATURE VISUELLE

Pour une meilleure lisibilité, le format de la signature visuelle ne doit jamais être plus petit que 15 cm de hauteur (voir ci-dessous). Dans le cas d'un agrandissement ou d'une réduction de la signature visuelle, il est impératif d'en conserver les proportions. (Voir les exemples d'utilisation incorrecte à la section 3.)



2. LES SIGNATURES VISUELLES COMPLÉMENTAIRES

2.1 SIGNATURE RENVERSÉE

La signature renversée est destinée aux publications dont le fond est de couleur foncée (noir, rouge, bleu, etc.) ou une image foncée, de sorte que si on insérait la signature habituelle, elle ne serait pas suffisamment apparente.



2.2 SIGNATURE EN NOIR ET BLANC

Une signature visuelle a été conçue pour les publications imprimées en noir et blanc. Dans cette signature, la couleur rouge du cercle et de l'ellipse est remplacée par la couleur noire.



2.3 UTILISATION DU SLOGAN

Le slogan du 42^e Congrès de l'AREQ peut également accompagner sa signature visuelle. Ce slogan, qui sera utilisé tout au long du triennat 2008-2011, est « *Une force pour la société* », au sens où l'Association et ses membres contribuent activement au développement social et économique du Québec.

La police du slogan est le *Times New Roman*, italique, en 12 points. Le slogan doit être préférablement utilisé en dessous de la signature visuelle, d'après l'exemple fourni ci-dessous. Pour la disposition du slogan, voir page 6.



Il est également possible d'utiliser l'imagerie réalisée à l'occasion du 42^e Congrès de l'AREQ, reproduite ci-dessous, qu'on peut télécharger au www.areq.qc.net.



**UNE FORCE
POUR LA SOCIÉTÉ**

2. LES SIGNATURES VISUELLES COMPLÉMENTAIRES

2.4 UTILISATION DE LA SIGNATURE VISUELLE PAR LES RÉGIONS

En tout temps, seule la signature de l'Association, standard ou adaptée, peut être utilisée par les régions. Par souci de cohérence et de clarté dans la promotion de l'image de marque de l'Association, aucune signature visuelle propre à une région ne doit être employée.

Trois choix s'offrent aux régions pour la production de leur matériel officiel et promotionnel :

1. utiliser la signature standard illustrée en 1.1 et en 1.2;
2. adapter la signature en y ajoutant, en dessous, le nom de la région en utilisant la police *Times New Roman* ou *Cochin*, en caractère gras, de taille 12 points. La distance entre la base de la signature et le dessus du nom des régions devra se trouver proportionnelle à la hauteur de la lettre « Ç ». Le nom débute à la gauche de la signature visuelle et ne doit pas se déployer sur plus de deux lignes. Voici deux exemples à ce sujet :



3. adapter la signature en y ajoutant, à droite, le nom de la région en utilisant la police *Times New Roman* ou *Cochin*, en caractère gras, de taille 12 points. La distance entre le côté du logo et le début du nom des régions devra se trouver proportionnelle à la largeur de la lettre « Q ». Le nom ne doit pas se déployer sur plus de deux lignes. Voici un exemple à ce sujet :



2.5 UTILISATION DE LA SIGNATURE VISUELLE PAR LES SECTEURS

Tel que mentionné en 2.4, en tout temps, seule la signature de l'Association, standard ou adaptée, peut être utilisée par les secteurs. Par souci de cohérence et de clarté dans la promotion de l'image de marque de l'Association, aucune signature visuelle propre à un secteur ne peut être employée.

1. utiliser la signature standard illustrée en 1.1 et en 1.2;
2. adapter la signature en y ajoutant, en dessous, le nom de la région en utilisant la police *Times New Roman* ou *Cochin*, en caractère gras, de taille 12 points, puis le nom du secteur en utilisant la même police, en caractère normal, de taille 12 points. Les noms de la région et du secteur débutent à la gauche de la signature visuelle et ne doivent pas se déployer sur plus de deux lignes chacun. Voici deux exemples à ce sujet :



3. adapter la signature en y ajoutant, à droite, le nom de la région en utilisant la police *Times New Roman* ou *Cochin*, en caractère gras, de taille 12 points, puis le nom du secteur en utilisant la même police, en caractère normal, de taille 12 points. Les noms de la région et du secteur ne doivent pas se déployer sur plus de deux lignes chacun. Voici un exemple à ce sujet :



3. EXEMPLES D'UTILISATION INCORRECTE DE LA SIGNATURE VISUELLE

Utilisation du symbole sans les sigles de l'AREQ et de la CSQ



Inversion des composantes de la signature



Positionnement inadéquat de la signature



Modification des proportions des composantes de la signature



Modification des couleurs de la signature





**ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET
RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES
AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC**

320, rue St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

Téléphone : 418 525-0611
Sans frais : 1 800 663-2408
Télécopie : 418 525-0769

Site Internet : www.araq.qc.net
Courriel : araq@csq.qc.net

0809-132

Janvier 2009 D-11997